

FONDS DE SOLIDARITE EAU

AVENANT n °6 2010

Entre les soussignés :

La Communauté urbaine de BORDEAUX, représentée par son président, M. Vincent Feltesse, autorisé aux fins des présentes par délibération n° 2008/0199 du Conseil de Communauté en date du 18 avril 2008.

d'une part,

et

Le Groupement d'Intérêt Public Fonds de «Solidarité Eau», représenté par son Président, M. Gilles Savary,

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La contribution financière de la **Communauté urbaine de BORDEAUX** au Fonds de «**Solidarité Eau**» pour l'année 2010 a été fixée à 0,20 € par abonné, soit :

$$230\,308 \text{ abonnés} \times 0,20 \text{ €} = 46\,061,60 \text{ €}$$

Cette participation sera versée au fonds commun, géré par le GIP/FSL sur le compte de Trésorerie Générale :

10071 33000 00001000033/63

Fait à Bordeaux, le

Pour le Groupement d'Intérêt Public
Fonds de «Solidarité Eau»
Le Président du GIP/FSL

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux
Le Président,

Gilles Savary

Vincent Feltesse